

MONS

**34^{ème} TOURNOI
DE TENNIS DE TABLE
DE LA VILLE DE MONS**

UNE ORGANISATION DE L'ECHEVINAT DES SPORTS DE LA VILLE DE MONS

AEDEC HYON-CUESMES - CTT MONS ECURIE



SALLE OMNISPORTS DE CUESMES

SAMEDI 27 OCTOBRE 2018

TOURNOI DE LA VILLE DE MONS 2018
REGLEMENT

1. Le tournoi est organisé par les clubs AEDEC Hyon, C.T.T.Mons Ecurie, sous le patronage de l'Echevinat des Sports de la Ville de Mons. (n° HAI 18/19-20)
2. Le tournoi se déroulera le **SAMEDI 27 OCTOBRE 2018** au hall omnisports de Cuesmes (Parking – Place de Cuesmes ou près de la salle, avec accès par la piscine, Voie de Wasmes).
3. Le tournoi est réservé aux personnes affiliées à la FRBTT, conformément à ses statuts et règlement.
4. Les inscriptions seront reçues via <https://resultats.aftt.be/> ou chez Gaby DE BELDER, Juge Arbitre, rue du Soleilmont, 34 à 6043 RANSART par courrier, par téléphone au 0479/32.81.59 ou par e-mail (gabydebelder@hotmail.com) sur le formulaire annexé et ce, pour le MERCREDI 24/10/18 à 24h00.
5. Chaque participant peut s'inscrire dans sa série et dans la série supérieure.
6. Le montant des inscriptions est de 6,00 € par série et 5,00 € par série jeunes
7. Les joueurs absents, mais régulièrement inscrits sont priés de verser le montant de leur inscription dans les 15 jours, au compte n° BE38 0682 0574 1572 du Tennis de Table AEDEC HYON-CUESMES. Pour cette date, les noms des joueurs absents seront communiqués au CPH qui prendra les mesures nécessaires. Le CPH récupérera alors les inscriptions qui seront versées sur le compte de l'organisateur du tournoi.
8. L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 26/10/18 chez le Juge-Arbitre.
9. Les épreuves se dérouleront sur 16 tables.
10. L'horaire suivant sera d'application :

<u>Messieurs :</u>	<u>Dames :</u>
09h00 Série E2/E0	09h00 Série N.C.
09h00 Séries d'âge	09h00 Séries d'âge
10h00 Série N.C.	
11h00 Série D2/D0	11h00 Série D
13h00 Série E6/E4	
14h00 Série C + B spéciale	14h00 Série C + B spéciale
15h00 Série D6/D4	
17h00 Série B + Vétérans	17h00 Série B + Vétérans
11. Des prix en espèces récompenseront les participants : 2 prix jusque 16 participants, 4 jusque 32 et 8 au-delà.
12. Le Comité organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement des séries, suivant le nombre d'inscriptions.
13. Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.
14. Il est strictement interdit de fumer dans la salle.